

Foix, le vendredi 15 novembre 2019

Sécurité routière : le Département de l'Ariège prêt pour l'hiver

Le Conseil Départemental de l'Ariège assure la viabilité du réseau routier départemental et de ses 2 671 km, afin de maintenir l'ensemble de l'activité économique du Département et de sécuriser les trajets des usagers en limitant l'impact des intempéries sur les conditions de circulation.

Alors que les premières chutes de neige ont blanchi les sommets ariégeois, quelque 200 agents (sur les 261 qui composent la Direction des Routes Départementales) sont prêts à intervenir dès l'ouverture du dispositif de viabilité hivernale. De la fin novembre à début avril, ces spécialistes veillent sur l'état des routes, analysent les prévisions météorologiques, entretiennent les engins et matériels dédiés à la « VH » et, surtout, interviennent quand nécessaire.

Des patrouilles spécifiques sont également organisées sur les secteurs identifiés à risque. Elles permettent de déclencher ou d'adapter les interventions. **Les périodes d'intervention sont normalement comprises entre 5 heures et 20 heures. Le réseau n'est donc pas déneigé la nuit sauf en cas d'intervention sanitaire.**

Parmi le matériel dédié à la viabilité hivernale, 45 camions, 27 tracteurs, 54 saleuses peuvent être déployés sur le domaine départemental, les accès aux stations de ski ou en soutien aux équipes des communes. Le Département consacre près de 1,4 millions d'euros par an au renouvellement des matériels spécifiques.

Pour assurer la viabilité hivernale, 1 000 à 3 000 tonnes de sel sont répandues sur les routes en fonction de la rigueur de l'hiver. Un traitement utile uniquement sous certaines conditions : une température supérieure à - 7°C et un taux d'humidité suffisant. En période très froide, il n'y a donc pas de recherche de « mise au noir » systématique des chaussées.

Malgré tous les moyens mis en œuvre, le dégagement permanent de la route est impossible à garantir, l'état des routes est fortement dépendant de l'intensité des phénomènes et les limites de l'organisation peuvent être rapidement atteintes.

Rappelons que l'utilisateur est un acteur à part entière de la sécurité routière qui participe à l'efficacité des interventions. Il se doit d'apprécier la nécessité de se déplacer en fonction des prévisions météorologiques, d'assurer le bon état de son véhicule et de ses équipements, ou encore de son aptitude à faire face aux difficultés prévisibles.

Avant tout déplacement, n'hésitez pas à consulter les outils d'information à votre disposition : le site d'informations routières du Département : www.inforoute09.fr ; et le serveur vocal de la DIRSO (pour la RN20 et ses embranchements au-dessus de L'Hospitalet-près-l'Andorre), tél. 05.61.02.75.75.